

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR LES SITES NATURA2000**



Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 et quelle est l'importance de cette incidence ?

Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure, sans réaliser une étude approfondie, à l'absence d'incidence significative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Attention : *en cas de doute sur l'importance des incidences du projet, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

*Le formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé n'est pas connu.*

*Ce document permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise si le dossier est complet ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Il concerne tout type de projet : travaux, aménagements, manifestation, intervention en milieu naturel.

Intitulé du projet : AGROMANDUEL réalisation de serres photovoltaïques

Coordonnées du porteur de projet :

Maître d'ouvrage : AGROMANDUEL 1

Nom et prénom de la personne référente : Frédéric MARCHAND

Commune et département : Manduel (30)

Adresse : ZI Athélia 1 bât C - 420 rue des Mattes

13705 LA CIOTAT Cedex

Téléphone : 04 01 65 94

Fax :

Email : contact@aloe-energy.com

1 Description du projet

Joindre si nécessaire, une description détaillée du projet sur papier libre.

Nature du projet

Type d'aménagement ou de manifestation envisagé (exemples : constructions, manifestation sportive, défrichements, etc.) :

Sur des terres agricoles jadis atteintes par le virus de la Sharka, construction de serres pour l'arboriculture fruitière dotées d'une toiture photovoltaïque

Localisation

(Département, commune, lieu-dit) :

Gard, Manduel, Mas du Grand Plagniol

Etendue du projet

Les incidences d'un projet sur les habitats naturels et les espèces peuvent être plus ou moins étendues. Il faut tenir compte de :

1. la zone d'implantation du projet

Définir les emprises au sol temporaires et permanentes de l'implantation du projet en précisant les surfaces et/ou la longueur :

Les parcelles occupées totalisent 19ha sur lesquelles seront implantées 5,3ha de vergers d'abricotiers couverts par des serres photovoltaïques. Les rangées d'arbres seront appairées sous des serres de 10m de large. Un espacement de 10m, valorisé en production fourragère, sera maintenu entre deux serres.

Pour les manifestations, préciser en plus le nombre de personnes attendues (participants et spectateurs) :

2. les travaux connexes

Définir les aménagements connexes (exemples : voiries et réseaux, parking, zone de stockage, débroussaillage etc.) :

Pas de création de voiries ni de parking. Seules des noues d'infiltration seront créées au pied de chaque serre.

S'agissant de parcelles agricoles, aucun débroussaillage n'est prévu.

3. la zone d'influence plus large

Pour définir la zone sur laquelle le projet peut avoir une influence plus large, préciser s'il y a :

- rejets en milieu aquatique
- pollutions
- poussières
- bruits
- éclairages nocturnes
- déchets
- piétinements
- autres :

Commentaires :

Le projet est avant tout agricole dans un contexte local d'agriculture fruitière, maraîchère (notamment sous serres) et fourragère.

Les activités prévues sur site s'inscriront dans ce stricte cadre agricole, la production d'électricité photovoltaïque requérant peu d'intervention une fois les serres édifiées.

Durée prévisible et période envisagée du projet

- Date de début :

- Date de fin :

- Préciser si les activités sont :

diurnes

nocturnes

ponctuelles

régulières (préciser la fréquence) Interventions pour la taille à l'automne, pour le traitement des arbres au printemps et pour la cueillette en fin de printemps début d'été

Commentaires :

Le projet sera marqué par une phase de travaux de 6 mois nécessaire à l'édification des serres. Celles-ci seront implantées sur fondations en dés sans qu'il ne soit nécessaire de couler de dalles bétonnées.

Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet :

Nom et numéro du ou des sites directive Habitats et Oiseaux concernés

Pour trouver le ou les sites concernés par le projet, consulter le site de la DREAL Languedoc Roussillon.

le site est inscrit dans le périmètre du site FR 9112015 "Costières nîmoises"

Des inventaires ont été réalisés en 2011 et 2012 sur le site sans qu'aucun enjeu lié aux espèces prises en compte par ce site, Outarde canepetière et Oedicnème criard entre autres, ne puisse être relevé. Des enjeux liés à ces espèces ont par contre bien été mis en évidence sur d'autres emprises distantes de plusieurs kilomètres du projet ici étudié, emprises inscrites au sein du périmètre PNA Outarde quand le projet ici présenté se situe hors de ce périmètre.

S'il y a une incidence potentielle à distance, préciser la distance entre le projet et le site Natura 2000 concerné :

Cartographie

Pièces à joindre :

- Plan de situation du projet sur fond IGN au 1/25 000
- Plan de masse, plan cadastral
- Carte du ou des sites Natura 2000 concerné(s) sur laquelle est reportée la localisation du projet
- Tracé du parcours sur une carte lisible au 1/25 000 pour les manifestations sportives, Localiser le cas échéant, les emprises temporaires et définitives, le chantier et les accès

2 Etat des lieux écologique

L'état des lieux écologique sert de base pour la définition des incidences du projet sur le patrimoine naturel.

Il doit permettre d'établir la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les éléments concernant la localisation spatiale et les données quantitatives seront utiles pour l'analyse des incidences.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, et joindre éventuellement une cartographie de localisation des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir des photos du site (de préférence sous format numérique).

TABLEAU DES MILIEUX NATURELS :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation	présence de haies :	Cyprès de Leyland Cyprès de Provence
	autre :		Chêne vert Chêne blanc
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
Milieux littoraux et marins	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
Autre type de milieu		L'intégralité des parcelles fait l'objet de céréalicultures en agriculture conventionnelle	

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site,

NOM ET CODE DES HABITATS LISTES SUR LE FSD	Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
La présente évaluation porte sur un site directive oiseaux.		Pas d'habitat d'intérêt communautaire

TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

GROUPES D'ESPECES	NOM ET CODE DES ESPECES LISTEES SUR LE FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu	Autres informations <i>(préciser éventuellement le nombre d'individus)</i>
Plantes	A080 - Ciracète Jean-le-Blanc, pas d'incidence attendue, espèce non observée en chasse au-dessus de l'aire d'étude. Pas de nidification à proximité.		
Oiseaux	A128 - Outarde canepetière, pas d'incidence attendue, l'espèce n'a pas été vue sur site durant les inventaires de 2011-2012 et l'aire de projet est éloignée des zones où l'espèce a pu être observée.		
Mammifères	A133 - Oedicnème criard, pas d'incidence attendue, l'espèce n'a pas été observée en cet endroit durant les inventaires de 2011 et 2012. La proximité d'habitation ne lui est pas favorable. l'aire de projet est distante des secteur où l'espèce a été observée.		
	A231 - Rollier d'Europe, espèce observée en marge de l'aire de projet dans une haie de chênes. Pas d'incidence attendue sur la population de la ZPS au regard de la quantité de milieux similaires, nettement plus propices, présents en périphérie de l'aire de projet.		

Amphibiens	A 246 - ALouette lulu, espèce observée à 500m du site au sein de zones de friches et sur des plantation viticoles. Pas d'impact attendu sur l'aire de projet au regard de l'usage actuel du site et de la nature des installations prévues.		
Reptiles	A 255 - Pipit rousseline, espèce non observée sur site mais potentielle. Pas d'impact attendue sur la population de la ZPS au regard de la qualité de milieux similaires, nettement plus favorables, présents en périphérie de l'aire de projet.		
Insectes			
Poissons			
Crustacés			

Précisez votre méthode de travail dans le tableau suivant :

Quels sites internet avez vous consulté ?	Pictoccitanie, INPN-MNH
Quels sont les contacts pris ?	Bureau d'étude Agence Visu qui a réalisé des terrains sur ces inventaires en 2011 et 2012
Quels documents avez vous consulté ?	Etude d'impact projet photovoltaïque M1, M2, M7, M8, 2012 Etude d'impact projet photovoltaïque M3, M4, M5, M6, 2013 Notice d'incidence Natura 2000 de ces projets

Si vous avez réalisé des prospections de terrains, préciser le nombre de passage, les dates des relevés et les protocoles utilisés :

Périodes d'inventaires

Flore	17/05/12, 21/06/12, 11&12/05/11, 12&13/07/11.	Méthode des transectes
Avifaune hivernante :	17&18/01/12, 9,10&11/02/11.	Méthode des IPA
mig (pré-nupt) :	29/03/12, 6&7/04/11.	Comptage depuis point haut
nidif :	17/05/12, 21/06/12, 6&7/04/211, 11&12/05/11.	Méthode des IKA
mig (post-nupt) :	11/10/12	Comptage depuis point haut
Herpétofaune	29/03/12, 17/05/12, 21/06/12, 6&7/04/11, 11&12/05/11, 12&13/07/11.	Recherche des milieux favorables
Entomofaune	21/06/12, 11&12/05/11, 12&13/07/11.	Méthode des transectes

Nombre de passage et experts mandatés

35 passages réalisés sur site et en périphérie par une équipe de trois écologues de l'Agence Visu :
 Samy Seiner, botanique et amphibiens
 Raoul Marichy, avifaune et reptiles
 Benjamin Gaudillat, insectes

3 Analyse des incidences du projet

L'analyse des incidences est le croisement entre les caractéristiques du projet et les éléments mis en évidence dans l'état des lieux écologique que vous venez d'établir.

Décrivez qualitativement et quantitativement les incidences potentielles en précisant s'il y a des risques de :

- Destruction ou détérioration d'habitats d'intérêt communautaire (type d'habitat et surface détruite) :

Aucun

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (nom de l'espèce et nombre d'individus) :

Aucune

- Dérangement des espèces animales d'intérêt communautaire ou perturbation de leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) en précisant le nom de l'espèce et le nombre d'individus :

Pas de dérangement attendu pour l'Outarde, l'Oedicnème et le Circaète.

Possible dérangement pour des individus isolés de Rollier d'Eurtope, d'Alouette lulu et de Pipit rousseline durant la période de chantier

- Atteinte au fonctionnement des habitats d'intérêt communautaire (dysfonctionnement hydraulique, fragmentation de milieux...) en précisant les types d'habitats et les surfaces concernés :

Aucune

Argumentaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :

Avec l'adoption d'un calendrier adapté et l'engagement de préserver les habitats périphériques, le projet n'aura pas d'incidences sur les 3 espèces susceptibles d'être dérangées qui n'ont pas été observées hors des périodes estivales et printanières et qui n'ont d'intérêt aujourd'hui, pour l'aire de projet qu'au niveau des espaces périphériques.

En outre, voué à une exploitation en agriculture conventionnelle, le projet ne sera pas de nature à générer davantage d'incidence sur ces espèces que ce qui est exercé aujourd'hui par les activités en place sur l'aire de projet.

4 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'exemple : le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface non négligeable d'un habitat d'intérêt communautaire est détruite ou dégradée,*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée de façon non négligeable dans son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ?

NON

OUI dans ce cas, une évaluation d'incidences complète doit être fournie

Le : 26 Septembre 2017

A : Rennes

Nom et signature : Frédéric Marchand



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

1) Après de l'opérateur ou de l'animateur du site Natura 2000 (voir ci-dessous, site Internet des services de l'Etat dans le Gard, rubrique « Présentation de Natura 2000 », « Où trouver les informations d'un site Natura 2000 ? »

2) Sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard : www.gard.gouv.fr

. Dans le bandeau horizontal, cliquer sur « Politiques publiques », puis sur « Environnement » et enfin sur « Natura 2000 ».

Vous avez accès à 3 rubriques :

- Présentation de Natura 2000
- Mise en œuvre de Natura 2000
- Le régime d'évaluation des incidences

3) Sur le site internet de la DREAL Languedoc Roussillon :

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr